

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Monteipdon

63440 SAINT PARDOUX

N° B2023-05-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 30 novembre à 11h30, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 21 novembre 2023.

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 16 Pouvoirs : 0
Votants : 16

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE); Sébastien BLANC (LOUBEYRAT); Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES); Gregory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Olivier COUCHARD (MANZAT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Karina MONNET (ARTONNE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX); Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS).

Excusés :

Marc CARRIAS (EFFIAT); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES).

Monsieur Michel PAQUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE SAINT PARDOUX POUR LE DEVOIEMENT DE LA LIGNE HTA

Lors de la grêle de juin 2022, la toiture du dépôt de Monteipdon a été fortement endommagée et elle nécessite de lourds travaux de rénovation.

Pour que les entreprises puissent intervenir sur la toiture, il est au préalable nécessaire de déplacer la ligne HTA qui passe au-dessus du toit et présente un danger.

Les travaux de dévoiement de la ligne HTA peuvent être réalisés dans le cadre des travaux de dissimulation des réseaux électriques de Monteipdon engagés par la Commune de Saint Pardoux.

Le Président propose donc au Bureau Syndical de signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Saint-Pardoux, pour le projet de dévoiement de la ligne HTA de Monteipdon. Dans le cadre de cette convention de co-maîtrise d'ouvrage, le Syndicat de Sioule et Morge prendrait en charge le coût des travaux de dévoiement soit un montant de 7 000,00 € HT.

Le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage a été transmis aux membres du Bureau.

Lors de leur réunion du 30 novembre 2023, les membres des Conseils d'Exploitation de Sioule et Morge ont donné un avis favorable pour la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage (jointe à la présente délibération) avec la Commune de Saint-Pardoux, pour le projet de dévoiement de la ligne HTA de Monteipdon.

Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 30 novembre 2023,

Le Président,
Luc CAILLOUX

